

# Le numérique

---

## Contexte

1985 : le plan « Informatique pour tous » : initier à l'informatique tous les élèves pour une meilleure égalité des chances. Ce plan associait équipement et formation de formateurs.

Mais semi-échec :

- problèmes d'équipements dont problème de maintenance
- problème de formation des enseignants limitée à la manipulation du matériel
- manque d'objectifs pédagogiques

Des rapports vont ensuite souligner l'importance de la formation des maitres (rapport bilan de la situation des technologies éducatives remis en 1989 ; rapport sur le développement du multimédia à l'école)

1997 : plan d'introduction des NTIC « de la maternelle à l'Université » avec l'expérimentation de connexion des établissements scolaires au réseau Internet.

Mais l'informatique pédagogique reste dominée par des questions matérielles et technologiques. Ainsi, il y eu en effet une **lente évolution de l'informatique au numérique** (SE en France) des questions matérielles à la gestion en mode projet du passage au numérique, qui se concrétisa dans la loi du 8 juillet 2013 qui vise la mise en oeuvre d'une stratégie pour « Faire entrer l'Ecole dans l'ère du numérique ».

### De notables évolutions entre 2003 et 2012

- En 2003 fut lancée la mise en oeuvre des ENT
- la création et la généralisation du brevet informatique et internet (B2i), puis la généralisation du C2I2e qui vise à unifier l'acquisition et la reconnaissance des compétences chez les professeurs.
- le plan Ecole numérique rurale (2009) visant à réduire la fracture numérique et les nombreuses disparités dans l'emploi des nouvelles technologies dans les écoles du territoire français
- l'expérimentation de l'usage du manuel scolaire numérique via l'ENT
- la généralisation du cahier de texte numérique (devenu obligatoire à la rentrée 2011, circulaire de préparation de rentrée 2011)
- A la rentrée 2011, fut lancée par le ministre Luc Chatel le plan de développement des usages du numérique à l'Ecole (plan DUNE).

**Il reste que le bilan actuel final est jusqu'alors foncièrement décevant** si l'on en juge par l'étude « Profetic » publiée par l'Education nationale en 2012. Neuf enseignants sur dix jugent certes « utile » l'utilisation des TIC à l'école, mais seulement 5% les utilisent quotidiennement en classe.... L'enquête montre aussi que les seuls usages du numérique qui progressent sont les applications administratives (les notes, le cahier de textes) et les échanges avec les parents. Utiliser les TIC pour « individualiser l'apprentissage et faire travailler les élèves en autonomie » est même en baisse...

### Une nouvelle impulsion à partir de 2013

D'Col, opérations collèges connectés.

<http://www.gouvernement.fr/action/l-ecole-numerique>

« **Faire entrer l'École dans l'ère du numérique** » : une des mesures clés du projet de loi pour la refondation de l'École

Le ministère chargé de l'éducation nationale s'est doté d'une **stratégie ambitieuse pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique**. L'enjeu de la stratégie pour le numérique est d'aider l'école à accomplir ses missions fondamentales d'instruction, d'éducation et d'émancipation en faisant du numérique un facteur de réduction des inégalités.

La **loi du 8 juillet 2013** instaure un **service public du numérique éducatif**. Ce nouveau service public a pour mission d'organiser une offre de productions pédagogiques numériques à destination de l'ensemble de la communauté éducative. La **direction du numérique pour l'éducation** assure la mise en place et le déploiement du service public du numérique éducatif. **Dans chaque académie, un délégué académique au numérique**, nommé par le recteur, est chargé de piloter la stratégie numérique à l'échelle territoriale et de coordonner les actions avec les collectivités territoriales, en relation étroite avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).

Plan "**e-éducation**" : double ambition : tout à la fois consolider la filière industrielle française du numérique éducatif et ouvrir un potentiel de **renouveau pédagogique**, notamment pour les élèves les plus en difficulté. Plus qu'un changement de support du livre au numérique, le gouvernement veut préparer les nouvelles générations au monde numérique de demain, en équipant 70% des élèves de primaire et de collège à l'horizon 2020 en terminaux individuels et collectifs. Ce plan fait parti des 34 plans de la Nouvelle France Industrielle

A l'occasion de la rentrée scolaire 2014, le président de la République accompagné de la ministre de l'Education nationale a confirmé la mise en chantier d' "**un grand plan numérique pour l'école de la République**". Le **numérique à l'école doit être une ambition nationale, un moyen de lutter contre les inégalités**. La révolution numérique est **une chance** pour l'école parce que les **nouveaux outils offrent un potentiel de renouveau pédagogique important**, pouvant améliorer l'**efficacité** et l'**équité du système éducatif**.

Sur le plan pédagogique, les apports du numérique sont considérables. Il permet notamment de :

- repenser les méthodes et les programmes d'enseignement ;
- produire de nouvelles ressources ;
- rénover les modes d'évaluation ;
- revoir l'organisation des espaces et des temps scolaires.

**Les collèges connectés** : soixante-douze collèges ont été sélectionnés afin de bénéficier d'un accompagnement pédagogique et d'investissements spécifiques pour leur permettre d'aller plus loin dans l'intégration du numérique dans les enseignements et la vie scolaire. Ces soixante-douze collèges connectés pilotes seront accélérateurs d'innovation et de changement.

**Le code informatique enseigné** lors de la Semaine du code

### TROIS CENTS COLLÈGES INAUGURENT LE PLAN NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION À LA RENTRÉE 2015

- Un appel à projets est lancé pour désigner les trois cents premiers collèges du plan numérique. La qualité du projet pédagogique et du partenariat construit entre l'établissement, le rectorat d'académie et la collectivité territoriale sera le critère essentiel d'évaluation des candidatures.
- Chaque projet sélectionné sera soutenu dans l'acquisition de ressources pédagogiques et d'équipements numériques. Les équipes enseignantes recevront une formation dédiée.
- Les équipes pédagogiques bénéficieront d'un accompagnement tout au long du projet par l'académie. Un référent numérique sera également mis en place dans l'établissement même.

équipement intégral des collégiens en tablettes à partir de la 5ème

## Comparaison internationale

**La France en décalage par rapport aux grands pays européens.** (SE en France)

En effet, selon l'OCDE elle se situe au 17ème rang sur 34 pour ce qui est du développement de la société de l'information ; et elle se place à peine dans la moyenne des pays européens pour les usages du numérique à l'école.

(DEPP, note d'information avril 2014) Le nombre d'ordinateurs, rapporté à celui des élèves, augmente dans les établissements d'enseignement européens. À l'école primaire, la moyenne est plus faible en France que dans l'ensemble de l'Union européenne (UE). Au collège, ces différences s'estompent, alors que le lycée français se révèle mieux doté en ordinateurs. **En France comme en Europe, les élèves utilisent l'ordinateur plus souvent à la maison qu'à l'école, et davantage pour leurs loisirs que pour les travaux scolaires.** En matière d'équipement , en 2012, en France, les établissements d'enseignement disposent en moyenne de 20 postes pour 100 élèves, un nombre en augmentation par rapport à 2006 (13 postes). Les collèges français se classent au 12<sup>e</sup> rang avec 18 postes pour 100 élèves, contre 21 en Europe. Les écoles primaires se situent également à un niveau inférieur à la moyenne de

l'Union européenne (UE), avec 12 postes contre 15 pour 100 élèves. En revanche, les lycées français se placent respectivement aux 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> rangs pour les lycées de l'enseignement général (30 postes) et professionnel (42 postes).

(SE en France) En matière de connexion Internet haut débit la France se situe dans la moyenne européenne, voire légèrement au-dessus, en revanche l'accès au très haut débit reste inférieur pour les collèges et les lycées à celui des établissements européens.

Le faible niveau de formation à l'usage des TICE des enseignants Français est encore désigné dans l'enquête menée par *European Schoolnet* comme un frein à l'évolution des pratiques pédagogiques.

## Avantages et inconvénients du numérique

- *Petite poucette*, Michel Serres (2012)

Selon Serres un nouvel être humain est né à l'heure du numérique : petite poucette, petit poucet. Il y eut trois révolutions qui provoquèrent chacune des mutations politiques, sociales, cognitives et donc des changements de pédagogie.

- **La révolution du passage de l'oral à l'écrit.** C'est au moment de l'invention et de la propagation de l'écriture que les Grecs inventèrent la *paideia* (pédagogie). Déjà, l'invention de l'écriture permet une première externalisation, extériorisation de la mémoire.

- **L'imprimerie** : « *Mieux vaut une tête bien faite qu'une tête bien pleine.* » Montaigne  
Selon Serres, le développement de l'imprimerie a eu pour conséquence essentielle et positive de libérer les esprits du fardeau de la mémorisation (la tête « bien pleine ») au profit du développement de l'intelligence (la tête « bien faite »). Montaigne militait contre le bourrage de crâne. Il préférerait une tête bien faite puisque que le savoir accumulé gisait dans les livres.

- **Le numérique** : « *Que transmettre ? Le savoir ? Le voilà, partout sur la Toile, disponible, objectif. Le transmettre à tous ? Désormais, tout le savoir est accessible à tous. Comment le transmettre ? Voilà, c'est fait.* » p.19

Aujourd'hui, le processus d'externalisation trouve son achèvement et son accomplissement dans les nouvelles technologies numériques, . Le numérique permet encore plus d'économie et donc de liberté. A travers le récit de Miche Serres, on sent bien que la petite poucette est dotée de plus de libertés qu'avant. L'externalisation de la mémoire permet la **libération cognitive** et ainsi l'**intelligence inventive** et la distance au savoir. Petite Poucette « *tient là, hors d'elle, sa cognition jadis interne, comme saint Denis tient son chef hors du cou* », sa tête est jetée devant elle « *en cette boîte cognitive objectivée* » p. 28.

Comme le savoir est accessible, Petite poucette n'a plus besoin de porte voix d'antan, de maitres qui transmettent un savoir oralisé de l'écrit. Le savoir tout le monde l'a.

Ainsi, se produit une **libération de la soumission** : la relation savoir pouvoir n'est plus.

Ainsi, se produit une **libération des corps** : désormais distribué partout le savoir se répand dans un espace homogène, décentré. Il n'y plus besoin d'être assis et d'écouter le

maitre, il n'y a plus besoin de cet espace centré, focalisé de la classe. Petite Poucette est active, en demande, et non plus passive en attente d'offre. « *Fin de l'ère du décideur* ». Enfin , le numérique **bouleverse les savoirs rangés en discipline.**

Les conclusions de Serres ne sont pas sans nous faire penser à Illich et son idéologie d'une société déscolarisée où il faut donner à ceux qui veulent apprendre accès aux ressources existantes tout au long de leur vie, donner la possibilité à ceux qui veulent partager leur connaissance de rencontrer ceux qui désirent les acquérir et permettre aux porteurs d'idées nouvelles de se faire entendre.

Mais l'éducation ne se résume pas à la transmission du savoir. Il faut également créer les conditions de leur appropriation, de leur acquisition affective. Les mathématiques et les sciences permettent d'apprendre à raisonner. Il ne s'agit pas juste de savoir que 2+2 font quatre. **Il s'agit de développer des capacités générales de raisonnement.**

Enfin, l'éducation ce n'est pas seulement transmettre un savoir mais aussi transmettre un héritage, **une tradition pour permettre la continuité du monde. (Hannah Arendt)**

- **Conséquences de cette révolution**

Tensions générationnelles

- **Le triomphe de l'éducation informelle**

(Illich, *Une société sans école*, et M. Serres (*Petite Poucette*) : tout est toujours déjà partout disponible). La concurrence (réseaux sociaux, blogs, etc.), (Anne Barrière, *L'éducation buissonnière*)

L'école perd le monopole du savoir. **Fragmentation externe** : désacralisation de l'école. Elle perd sa position dominante, son monopole dans la transmission des savoirs par exemple. L'école n'est plus la seule instance à éduquer, à transmettre des savoirs.

Pourtant le système était fragmenté dès le départ, il y a toujours eu des formes de différenciations. Il y avait d'autres manières d'apprendre que l'école (précepteurs, cours à la maison). En quoi la fragmentation actuelle pose-t-elle un problème? En quoi remet-elle en cause le système? Cette fragmentation pose aujourd'hui un problème de compétitivité. L'école peine à conserver son monopole face à d'autres systèmes. On est dans des formes sauvages. La concurrence la plus sévère est internet.

Mais cette externalisation de l'ensemble des facultés cognitives - de la mémoire, de l'imagination et même de la raison - cette extériorisation technique, n'est pas si libératrice. Elle peut être aliénante.

- « *cogito, ergo sum* » (Descartes) : que suis-je si la machine pense pour moi ?

- Simondon, *Du mode d'existence des objets techniques*, avec l'individuation : distinction d'un individu des autres de la même espèce ou du groupe, de la société dont il fait partie : fait d'exister en tant qu'individu.

- extériorisation technique aliénante aussi parce que les nouvelles technologies permettent l'industrie de masse planétaire orientée par la consommation effrénée de produits sans cesse renouvelés. Le numérique permet la captation et le contrôle toujours plus fins des sources et des désirs individuels, la captation du « temps de cerveau disponible ». **Pas**

**sur que petite poucette tienne sa tête entre ses propres mains.**

« *Cette fois-ci, apparaît au grand jour ce que peu osaient dire auparavant : il est impossible à l'école, au risque de se détruire, d'être complètement en phase avec le contemporain.* » p.226. L'école est dans une autre temporalité : acquisition lente des savoirs... (Transmettre, Apprendre)

« *Face à tous ces changements, il nous revient d' « accompagner les mutants » et d'inventer une autre manière d'apprendre.* » p. 240

Néanmoins, l'École ne pourra disparaître, bien au contraire : elle a comme responsabilité de transmettre aux jeunes les moyens de ne pas être dépendants, les outils pour s'approprier intelligemment les nouvelles technologies, apprendre à ne pas se laisser submerger par toutes les informations. Elle pourra permettre de résister à la vitesse, à l'immédiat pour offrir un temps de réflexion.

## Les enjeux du numérique

### Apprentissages et réussite

**Le numérique « augmente » les objets ou supports d'étude quotidiens**

**La possibilité d'améliorer ses productions**, de corriger ses erreurs, tout en gardant les traces de sa progression aide l'enfant à prendre peu à peu confiance et à s'engager de manière plus autonome dans son travail

De **nouvelles activités pédagogiques** voient le jour : elles permettent de **varier les situations d'apprentissage et de travailler en petits groupes au sein d'une même classe en diversifiant les exercices**. Nouvelle relation aux apprentissages et savoirs plus interactive et collaborative.

La société d'aujourd'hui nécessite de plus en plus des **compétences collectives**, le travail en équipe la capacité de travailler avec d'autres, de collaborer. Le numérique renforce une intelligence, une mémoire et des compétences collectives. Les systèmes éducatifs doivent prendre en compte cette dimension. Mais, l'école est traditionnellement individuelle : elle développe des connaissances individuelles, forme l'intelligence individuelle, la mémoire individuelle, évalue chaque élève individuellement, et les enseignants travaillent individuellement.

L'intégration du numérique dans une démarche pédagogique pertinente, adaptée aux besoins et aux pratiques ordinaires des élèves, peut contribuer à **augmenter leur motivation, leur envie d'apprendre**, à donner du sens à leur effort, à les mettre en situation de co-construire et de partager leurs savoirs.

**Les outils numériques sont des réponses efficaces et personnalisées aux besoins particuliers des élèves**. La haute technologie au service des élèves aux besoins spécifiques : projet Eyeschool. Logiciel industriel d'aide à la vision pour des usages pédagogiques au service des élèves déficients visuels ou souffrant de troubles spécifiques du langage et des apprentissages. Reportage à l'école primaire du Fuiet (49) et au collège Jacques Monod de Beaumont sur Oise (95).

## Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire :

### Axe deux : faire le choix de la prévention

#### MESURE 2.2

Les usages du numérique seront diffusés par le développement de contenus de cours vidéo en ligne et d'applications

La lutte contre le décrochage nécessite de permettre l'apprentissage à des jeunes qui ne se retrouvent pas dans les modes d'enseignement traditionnels. Des contenus de cours vidéo en ligne adaptés aux jeunes en difficulté avec la forme scolaire, dans les matières fondamentales et utilisables par tous, pourront être utilisés dans le cadre d'un **parcours individualisé d'intervention ou de remédiation**, en soutien d'une reprise de cours dans un établissement « classique » ou « innovant », ou en prévention en développant dans la classe des modalités de **pédagogie différenciée**.

#### Le numérique et l'ennui : (Répondre au décrochage, Flavier Moussay)

Le recours aux TIC (l'usage des TIC en classe quatrième pour accrocher les élèves) de peut être un moyen d'éviter l'ennui. Le recours aux technologies émergente et le renforcement des TIC dans les enseignements peuvent être attrayants du fait de la nouveauté ou de l'ouverture au monde. Mais l'impact des TIC est bien souvent ponctuel, et résout davantage des problématiques de motivation que celles du sens. De plus, le recours aux TIC peut avoir des effets pervers : surexcitation du fait des activités attrayantes, peut faciliter le décrochage en classe si l'élève ne maîtrise pas ces nouveaux instruments ou si l'enseignant ne les maîtrise pas. Le recours à de nouveaux instruments double l'enjeu didactique : les élèves doivent maîtriser ces nouveaux instruments et réaliser l'activité. Ainsi, la maîtrise de l'enseignant, la mise en place d'un vrai suivi, d'un guidage prolongé en direction des élèves sont des conditions pour faire des TIC un moyen de lutte contre le décrochage. Mais, « *l'introduction massive des TIC dans l'enseignement apporterait un bénéfice dans la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire, moins par les effets directs qu'elle aurait sur les élèves que grâce aux problèmes qu'elle pose aux enseignants, problèmes qui les obligent à réagir, à se concerter, bref à « s'accrocher professionnellement » pour mieux prévenir et lutter contre le décrochage de leurs élèves* ». p. 63

#### Les classes inversées

« *l'apprentissage est le fruit d'une méthode pédagogique et non d'un support particulier* » OCDE  
*Comment apprend-on ? 2010*

—> laisser la pédagogie s'enrichir de la technologie. Au coeur la pédagogie.

« *Le numérique permet un apprentissage plus actif : oui lorsque le scénario pédagogique implique la production d'hypothèses ou d'inférences, autrement dit lorsque l'interactivité est au service des objectifs pédagogiques* » TRICOT A.

**Questions d'ordre pédagogiques.** Il s'agit de [modifier sa manière de gérer la classe](#). Les outils numériques (tablettes, ENT, ...) permettent une gestion de classe davantage participative, permettent de travailler en atelier. Il s'agit de changer sa pédagogie.

Mettre au centre la pédagogie, c'est avoir pour approche l'apprentissage de l'élève. Il ne s'agit pas d'employer à tout prix une technologie mais de **laisser la pédagogie s'enrichir par la technologie**, de rendre possible des activités pédagogiques nouvelles grâce à la technologie. Les objectifs fixés et les ambitions restent d'abord pédagogiques, la réflexion portant sur la façon dont la technologie permet de les atteindre. Le champ des possibles s'en trouve considérablement augmenté. Cela confère à l'enseignant un rôle central et exige de lui des compétences d'ingénierie pédagogique.

**La généralisation et l'intégration du numérique dans l'éducation passe par des stratégies pédagogiques adaptées. Mais, la transformation des pratiques pédagogiques et éducatives nécessite d'aborder le numérique et ses usages de manière globale, dans toutes ses dimensions pédagogique, éducative, curriculaire, formative, juridique et technique. Approche systémique.**

## Compétences de demain

La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République dispose que durant la scolarité obligatoire seront développées « les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication » ([Art. 4](#)).

La véritable « **fracture numérique** » est une **fracture intellectuelle et culturelle**, séparant ceux qui sauront tirer parti des avantages offerts par le numérique de ceux qui n'en feront qu'un usage indigent et limité. C'est un **enjeu majeur de réduction des inégalités**.

Enjeu : **des citoyens autonomes, libres et responsables. (e-citoyenneté)** avec un apprentissage pour tous du bon usage. (SCCCC et projet de socle) **Questions d'ordre civique :**

- [Les droits de reproduction et de diffusion des documents](#)
- [Payer les ressources, les documents que les enseignants utilisent](#)

Enjeu: préparer les élèves aux compétences et savoirs de demain cela veut dire **anticiper l'éducation tout au long de la vie** (apprendre à apprendre)

## Réduction des inégalités

En donnant à tous les élèves, quels que soient leur origine familiale et sociale ou leur lieu de vie, accès à des ressources culturelles et pédagogiques de qualité et à des informations variées, en permettant l'adaptation de l'enseignement aux besoins et au rythme de chacun, en favorisant l'accessibilité des contenus pédagogiques, le numérique peut être un facteur important de réduction des inégalités et d'inclusion scolaire. Encore faut-il que les conditions

techniques, matérielles et intellectuelles soient réunies pour que cette **démocratisation de l'accès au savoir** et cette inclusion aient véritablement lieu.

16 000 écoles et établissements du second degré, publics ou privés, sur les 64 300 répartis sur l'ensemble du territoire national, n'ont pas aujourd'hui accès à un haut débit permettant de répondre au développement des usages numériques éducatifs.

## Ouverture de l'école

Le numérique permet une ouverture de l'école à travers l'ENT, agir en partenariat avec les territoires.

Le 10 février : journée mondiale pour un internet plus sûr

## Accompagner les élèves

Face à ces enjeux, l'école ne peut résister à la révolution numérique. Il s'agit d'accompagner les jeunes. Le rapport au savoir change : plus besoins d'accumulés des connaissances, d'apprendre par coeur des dates historiques par exemple, mais le rôle du professeur aussi : il devient un guide, un accompagnateur de l'enfant. Il lui apprend à naviguer à travers ces milliers d'informations :

- trouver son chemin dans des systèmes complexes ;
- trouver, évaluer, organiser et utiliser des informations pertinentes ;
- développer la capacité d'apprendre.

On passe d'un rapport vertical à un rapport horizontal. **Mais apprendre nécessite toujours un passeur.** Accompagner pour réduire la fracture numérique cognitive.

### ENQUÊTE PROFETIC 2014

#### Usages des ressources pédagogiques

**Les ressources pédagogiques numériques disponibles ne sont pas encore connues de tous les enseignants**, un noyau concernant leur enseignement, une part importante concernant les autres enseignements. **Depuis 2012, l'étude relève une progression des contenus et outils disponibles pour l'enseignement propre** : préparation des cours (+ 8 points), montage de séquences (+7 points), devoirs (+ 8 points). Les collèges se révèlent moins dotés en ressources pédagogiques numériques que les lycées. Les enseignants en sciences humaines, sociales, de sciences et de production déclarent, plus que les « littéraires », disposer de ressources.

**Pour les aspects pédagogiques liés à l'utilisation du numérique dans l'enseignement, les répondants déclarent être autonomes dans leurs choix à 71%**. D'autres décident de s'adresser à un collègue (45%). 40% des enseignants ont recours au site eduscol, aux portails disciplinaires et/ou à EDU'base.

**Les exploitations plus novatrices du numérique**, autres que la préparation des cours (56%), le renseignement du cahier de textes numérique (62%), la saisie des notes et/ou des absences (61%), le montage de séquences en classe sans manipulation des TIC par les élèves (35%), **restent très faibles ou anecdotiques, voire inexistantes pour une très large majorité** lorsqu'il s'agit par exemple de faire communiquer les élèves entre eux en dehors ou dans la classe.

## Perceptions et freins

**Plus de 90% des enseignants jugent le numérique profitable à leur enseignement.** Les enseignants estiment que c'est un plus pour leur propre usage professionnel (réalisation de préparations de cours, diversification des pratiques pédagogiques, attractivité des cours, conduite d'une séquence, intervention en classe, travail et partage avec des collègues, aide à la progression de l'élève dans ses apprentissages). **Des doutes persistent sur les apports dans la communication avec les parents.**

Les **3 principaux facteurs de blocage** cités en 2012 (**taille des groupes d'élèves, équipement informatique insuffisant, équipement informatique obsolète, défectueux, ou inadapté**) subsistent avec certaines évolutions à la hausse ou à la baisse. **L'accès au réseau ou à Internet, facteur introduit cette année dans les modalités de réponse, pénalise incontestablement les activités TIC (42%)** lorsque les débits réseau ou Internet sont insuffisants. L'anticipation (réservation du matériel et/ou des salles en avance) demeure aussi un point potentiellement bloquant (38%, + 5 points). Au final, le rapport met en évidence une typologie de cinq profils (Un fort doute des bénéfices du numérique, Un faible recours au numérique, Des dispositions favorables pour un usage modéré, L'évidence des bénéfices, Une pratique intégrée au "quotidien") qui évolue favorablement **en 2014 avec 10% de plus d'enseignants convaincus.**

**Ainsi, des questions d'ordre technique se posent :**

- Le **dépannage**
- La **solidité**
- La **fiabilité**
- La **scénographie de la classe** : l'utilisation du numérique ne peut pas permettre l'utilisation d'une salle classe traditionnelle. Projet archicl@sse

La majorité des salles de classe d'aujourd'hui a été construite pour répondre aux pédagogies traditionnelles. Des aménagements non flexibles et un mobilier fixe ne facilitent pas les interactions entre élèves et enseignants. L'accès à la technologie varie énormément d'une salle de classe à une autre. Le numérique modifie les situations d'apprentissage, l'enseignement est plus interactif et participatif. Il nécessite un agencement et un mobilier adapté aux nouvelles pratiques de classe (interactions, binômes sur tablette, travail en petits groupes, enregistrement audio ou vidéo).

## Les dispositifs numériques

- **mieux enseigner et mieux apprendre**

Pour les élèves :

Les Fondamentaux à l'école primaire : une série de plusieurs centaines de films d'animation de trois minutes (en libre accès sur internet) pour comprendre, de façon ludique, les notions fondamentales liées à l'apprentissage du français, des mathématiques, des sciences, etc.

English for schools : un service de ressources numériques pédagogiques pour les 8-11 ans pour un apprentissage ludique et facilité de l'anglais en classe et à la maison.

D'Col : un service d'accompagnement interactif personnalisé pour 30 000 élèves de sixième de l'éducation prioritaire, sur proposition de leur établissement et avec l'accord des parents.

Prep'exam : un accès en ligne aux sujets du brevet et du baccalauréat des trois dernières années pour permettre une meilleure préparation des candidats aux examens et accompagner les professeurs tout au long de l'année.

Pour les enseignants :

[M@gistère](#) : un dispositif de formation continue en ligne et interactive, spécifiquement conçu pour les enseignants du 1er degré, qui complète l'offre de formation existante.

[Eduthèque](#) : un portail destiné aux enseignants pour disposer gratuitement de ressources numériques des grands établissements publics scientifiques et culturels.

- **mieux accompagner et suivre la scolarité des élèves**

[Lire, une année d'apprentissage de la lecture](#) : un web-documentaire pour aider enseignants et parents à accompagner les enfants de cours préparatoire dans cette étape importante de leur scolarité.

[S'inscrire au lycée](#) : un service qui permet d'effectuer l'inscription au lycée directement sur internet.

[Ma seconde chance](#), [Mon stage en ligne](#), [Mon industrie](#) : plusieurs services d'orientation destinés aux jeunes en situation de décrochage.

[Total Accès](#) : une application et un site mobile pour l'orientation et l'insertion professionnelle, adaptés aux personnes en situation de handicap visuel.

**Intervention télévisée Hollande du 6 novembre 2014** : « A la rentrée 2016 tous les élèves de 5ème seront équipés d'une tablette et auront une formation avec le numérique »

## Les jeux sérieux

De plus en plus, des enseignants utilisent les jeux vidéo pour construire leurs cours en suivant leur intuition professionnelle, les avancées de la recherche en sciences de l'éducation et l'évolution de l'offre proposée par les entreprises du secteur. Les jeux sérieux, catégorie de **jeux vidéo développés notamment pour atteindre des buts pédagogiques**, comptent aujourd'hui parmi les productions de qualité qui distinguent la France à l'échelle mondiale et permettent aux acteurs du système éducatif de profiter de ressources compatibles avec leurs objectifs ou bien de participer à leur développement.

## Le B2i

Le B2i n'est pas un examen mais une **"attestation de compétences"**

### Rénovation du référentiel B2i collège, décembre 2011

Les évolutions d'Internet et le développement des usages pédagogiques du numérique ont conduit à la rénovation des référentiels de compétences du B2i école et du B2i collège afin de mieux préparer les élèves à un usage responsable de ces technologies.

Au collège, les domaines fondamentaux pour la protection des élèves ont été renforcés : "adopter une attitude responsable" et "communiquer, échanger". Ils sont conçus en continuité avec l'école. La capacité à protéger son identité et ses données, la connaissance du droit lié à la publication sur internet entrent dans cet accompagnement vers un usage responsable.

Intégration au socle commun de connaissances et de compétences

Le nouveau B2i est intégré dans le socle commun de connaissances et de compétences. L'obtention du B2i équivaut à l'acquisition de la compétence 4 du socle commun. L'acquisition de la compétence 4 du socle atteste de l'obtention du B2i. Cette compétence est validée par l'équipe pédagogique.

Les domaines et items du B2i restent inchangés : seules les "explicitations" des items ont été modifiées afin de développer les compétences liées à l'Internet responsable.

### Circulaire n° 2013-120 du 19-8-2013

Brevet informatique et internet : Mise en œuvre du B2i en lycée à compter de la rentrée 2013

« Afin de tenir compte des évolutions technologiques et des priorités développées par le ministre dans le cadre de la « Stratégie pour le numérique à l'École », l'arrêté du 24 juillet 2013 définit de nouveaux contenus pour le B2i niveau lycée à compter de la rentrée 2013.

La présente circulaire a pour objet de rappeler les conditions de sa mise en œuvre.

Le B2i atteste de compétences développées par les élèves tout au long de leur cursus, lors d'activités intégrant les technologies de l'information et de communication (Tic) dans le cadre de l'enseignement scolaire.

L'évaluation des compétences du brevet informatique et internet lycée telles que définie dans l'arrêté susmentionné fait l'objet d'un travail régulier tout au long des trois années du lycée.

L'élève a acquis le B2i niveau lycée s'il a validé 80 % des aptitudes dont au moins 50 % dans chaque domaine. Au moins deux disciplines différentes doivent intervenir pour la validation de cette attestation.

La **mention de l'attestation du B2i lycée figure désormais dans tous les livrets scolaires** des séries des voies générale et technologique (à l'exception des séries TMD et Hôtellerie).

Tous les enseignants sont susceptibles de contribuer à la validation des aptitudes définies pour le B2i. Toutefois, Il est recommandé de s'appuyer sur un coordinateur B2i dans chaque établissement pour sa mise en œuvre.

**Cinq domaines** sont évalués. Ces domaines et leurs items sont présentés dans des référentiels pour chaque niveau (école, collège, lycée)

**Domaine 1** : s'approprier un environnement informatique de travail ;

**Domaine 2** : adopter une attitude responsable ;

**Domaine 3** : créer, produire, traiter, exploiter des données ;

**Domaine 4** : s'informer, se documenter ;

**Domaine 5** : communiquer, échanger.

## La CNIL

**Quelle serait la loi qui déterminerait ce qu'on a le droit d'écrire, de publier sur Internet ? quels textes ? Missions de la CNIL ?**

La CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés) est l'autorité en charge de veiller à la protection des données personnelles. Elle dispose d'un pouvoir de conseil, de contrôle sur place et de sanction administrative. Elle anime le réseau des Correspondants « Informatique et Libertés ». Elle analyse les conséquences des nouveautés technologiques sur la vie privée. Enfin, elle travaille en étroite collaboration avec ses homologues européens et internationaux.

**Informé, protéger, réguler, contrôler, sanctionner, anticiper**

**Cyber-violence et cyber-harcèlement : différence ?**

Répétition, durée, isolement de la victime

**Règlement intérieur comme cadre et le cadre légal ? Où s'arrête notre action ?** si l'élève est en danger, un signalement est nécessaire aux autorités judiciaires .... Par le chef d'ETBT. Autre moyen, le signalement par la plateforme internet-signalement.

**Parents voulant que le téléphone reste allumé ?**

Si dans le RI, rappel aux parents – dans le cadre de l'enceinte scolaire, c'est le RI qui représente le document de référence.

Rassurer les parents leur dire que s'ils sont inquiets ils peuvent appeler le CPE, la vie scolaire. L'élève est dans la construction de son autonomie, donc il faut un peu couper le cordon.

## Collège connecté

CoCon, voilà un bien joli nom qui, mis à part un sigle pour reprendre les deux débuts de mots, Collège et Connecté, nous fait penser à un « nid douillet » où il ferait bon d'apprendre. En prenant l'exemple du collège Jean Mermoz à Yutz en Moselle, parmi les 23 CoCons du territoire

national, nous découvrons en effet combien le numérique peut rendre attractif la manière d'enseigner et la manière d'apprendre ; un établissement tout numérique, une philosophie à laquelle adhèrent tous les acteurs de la communauté éducative.

## Le téléphone portable

### Pourquoi interdit-on un téléphone portable ?

- Les SMS, les appels, les distractions **perturbent les situations d'apprentissage** et d'enseignement
- C'est un **objet très chers** : objet de convoitise
- Le **droit à l'image** : gêne importante au respect du droit à l'image
- **Peuvent accéder à n'importe quel site** : les accès internet peuvent un problème au sein de l'établissement.

**Rappel** : loi du 12 juillet 2010 : dans le cadre de la loi sur le Grenelle II de l'environnement, le Sénat a adopté un amendement **interdisant l'utilisation des téléphones portables** dans les écoles et les collèges en s'appuyant sur une **mesure de précaution pour la santé des adolescents**.

**Art. L. 511-5 Code de l'éducation** - Dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges, l'utilisation **durant toute activité d'enseignement** et dans les lieux prévus par le règlement intérieur, par un élève, d'un téléphone mobile est interdite.

### Circulaire n°2011-112 du 1-08-2011

#### La vie dans l'établissement

Modalités de surveillance des élèves

- usage du téléphone mobile (interdiction durant les activités d'enseignement et dans les lieux prévus par le règlement intérieur au collège en application de l'article L. 511-5 du code de l'Éducation) ; **Mais, l'interdiction générale est contraire à la Loi. On ne peut marquer : l'utilisation portable est interdite dans l'enceinte de l'établissement.**

- usage de certains biens personnels (lecteur « MP3 », « smartphone », etc.).

Il appartient à l'établissement scolaire de réguler l'usage de la téléphonie portable dans le cadre du règlement intérieur.

La confiscation est légale (jurisprudence Strasbourg, 12 octobre 2004) mais doit rester conforme au **principe de proportionnalité** c'est à dire courant sur une période brève. On doit être en mesure de le rendre assez rapidement, la confiscation appelle une **gestion rigoureuse** afin d'éviter le vol d'un portable confisqué. On confisque un portable que si on en a la capacité de le garder en lieu sûr et on **doit indiquer à l'élève la durée de la confiscation et les modalités de restitution de l'appareil.**

L'histoire du téléphone portable peut casser le partenariat avec les parents (pas le temps de venir le chercher), avec les professeurs (tu lui as redonné trop rapidement).

Rappeler qu'il le récupère à la sortie de l'ETBT car moyen de communication ... si confiscation dans le cadre d'une heure de vie de classe, se conformer au RI et voir l'élève : lui rappeler l'importance de la règle, le RI qu'il a signé ... gêne les apprentissages - explicitation

*Droit de propriété* : confiscation sur une courte durée possible mais il doit être à disposition des parents d'élèves. Pour les élèves majeurs, cela dépend du règlement intérieur.

*Quand le professeur confisque le téléphone ?* Cela interpelle *responsabilité* du professeur, le mettre en lieu sur.

Faut-il interdire les téléphones portables à l'école ? La question ne se pose pas en France où les téléphones portables sont interdits dans les cours. Mais Louis Philippe Beland et Ruchard Lurphy, *deux doctorants de la London School of Economics*, ont étudié les effets de l'interdiction du téléphone portable sur les résultats des lycéens dans 4 grandes villes anglaises dont Londres. Selon eux, l'interdiction a un effet positif sensible sur les résultats scolaires : +6,4%. Surtout il y a un écart significatif en fonction des catégories sociales. L'interdiction du portable n'aurait pas d'effet sur les résultats des plus favorisés. Par contre elle améliorerait de 14,2% ceux des plus défavorisés. Interdire le portable c'est surtout social...

## Notre rôle

L'éducation nationale a un rôle fondamental à jouer dans la **transmission des valeurs** liées à un **usage responsable d'internet** et s'engage donc à informer les élèves sur :

- l'importance de parler des problèmes rencontrés avec les adultes de l'établissement et de venir en aide aux victimes
- les risques liés à l'utilisation des nouveaux médias la protection de leurs données personnelles et leur vie privée
- le respect de la vie privée et du droit à l'image de leurs camarades

## Les moyens

- **la ligne d'écoute téléphonique net écoute**

aide à l'installation des logiciels de contrôle parental

conseil sur l'utilisation sécurisée d'internet fixe et mobile

aide psychologique en cas de confrontation à des problèmes liés

- **internet-signalement**
- **point contact**

## Ressources

- <http://www.cndp.fr/crdp-creteil/doctice/1090-comprendre-et-aborder-la-question-de-lidentite-numerique-en-classe> (heures de vie de classe)

- <http://eduscol.education.fr/cid58727/portail-de-ressources-internet-responsable.html>

- [internet sans crainte](#)

## De l'usage intuitif à la maîtrise

Le développement des usages de l'Internet et des services en ligne, autant dans le cadre familial que scolaire, offre des opportunités d'expression multiples tout en collectant et exploitant massivement des données personnelles.

Dans ce nouvel espace, les élèves s'expriment à travers tous types de médias en faisant usage de **compétences acquises de façon rapide et intuitive**. C'est un **enjeu important pour l'École** que de les amener de cet **usage empirique à une réelle maîtrise** des nouveaux modes de communication et de traitement de l'information.

Accompagner les élèves

Les enjeux de la maîtrise des TIC et de l'Internet doivent être perçus et compris **par les élèves et futurs citoyens**. Il est dès lors indispensable de les accompagner vers une véritable maîtrise des concepts leur permettant d'utiliser au mieux des outils de plus en plus polymorphes et changeants, dans une société de l'information et de la communication en perpétuelle et rapide évolution.

Internet responsable a pour objectif de mettre à disposition de la communauté éducative un **point d'entrée unique vers des ressources propres à faciliter cet accompagnement**.

### Un outil pour les enseignants

Accompagnement pédagogique avec 3 catégories de documents :

- des documents apportant des connaissances de base et les références à connaître ;
- des supports de sensibilisation et de réflexion, des cas d'étude, des fiches d'activité ;
- des scénarios pédagogiques.

**Principalement destiné à accompagner enseignants et élèves**, le portail Internet responsable comporte également des ressources utiles aux chefs d'établissement et, d'une façon générale, à toute personne impliquée dans l'encadrement, la formation ou dans l'accompagnement aux usages des TIC et de l'Internet.

Le portail Internet responsable donne accès à des **ressources indexées selon les normes en vigueur** pour la description de ressources pédagogiques (norme **ScoLOMFR**).

Des compétences dans le cadre du socle commun

La mise en place du portail Internet responsable, s'est effectuée de manière concomitante avec la refonte du B2i, lequel correspond à la **compétence 4 du socle commun de connaissances** et de compétences et fait désormais une place plus large aux usages responsables des TIC et de l'Internet.

Au-delà de la compétence 4, les thématiques traitées dans le portail Internet responsable trouveront également leur écho dans le domaine des **compétences sociales et civiques (compétence 6)** ainsi que dans **l'acquisition de l'autonomie et de l'initiative (compétence 7)**.

## Partenaires

### - PROFESSEUR DOCUMENTALISTE

Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'**acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias**

D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information

**Les professeurs documentalistes, maîtres d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition**

En relation avec les autres membres de la communauté éducative et dans le cadre du projet d'établissement, les professeurs documentalistes proposent une politique documentaire au chef d'établissement et participent à sa mise en œuvre dans l'établissement et dans son environnement numérique. Cette politique a pour objectif principal de permettre à tous les élèves d'accéder aux informations et aux ressources nécessaires à leur formation.

D 2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir

D 3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement

**Les professeurs documentalistes, acteurs de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel**

### - LE RÉFÉRENT NUMÉRIQUE

### - LE PROFESSEUR DE RESSOURCES INFORMATION

Le rôle déterminant de l'administrateur-réseau de l'établissement

Les usages du numérique dans les établissements ont été largement assumés par l'administrateur-réseau nommé par le chef d'établissement.

**Cette fonction est d'abord une fonction technique** : l'administrateur veille au bon fonctionnement des outils numériques de l'établissement. Il remplit le rôle de gestionnaire du parc informatique, de l'infrastructure et de liens avec les services techniques dédiées à la maintenance en liaison avec les services.

Le développement des usages du numérique a ouvert le champ de leurs interventions et a nécessité la mise en place d'une personne jouant un rôle d'expertise dans le domaine pédagogique.

L'administrateur-réseau a pu assurer, sans qu'elle soit encadrée, cette fonction et ne peut aujourd'hui en être écarté brutalement.

Dans le cas d'établissements ne pouvant faire appel à une seconde personne pour la fonction référent-numérique, c'est l'administrateur-réseau qui pourra être nommé comme référent numérique.

Le travail du référent numérique

Le référent numérique doit tirer profit du travail mené jusque-là par l'administrateur-réseau et porter un regard axé sur des pratiques, des usages.

Les missions du référent numérique sont avant tout pédagogiques.

Il remplit des missions de conseil , de formation, d'encouragement aux usages du numérique, à la diffusion d'une culture numérique et de ses enjeux juridiques.

- CLEMI (centre de liaison de l'enseignement et des médias de l'information)